

Thématique du répertoire formation des élus :

**ELU0305 – Cimetières et gestion
funéraire**

Durée :

7 heures de formation

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

La date de début de formation sera fixée après votre inscription selon vos disponibilités, celles des autres élu(e)s et celles du formateur/formatrice. (doodle).

Montant de la prestation

450 € TTC si financement DIF ELU
560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 15 % à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, nous contacter afin de prendre en compte les difficultés rencontrées et y apporter de manière individuelle les moyens nécessaires.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site
<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques:

Accompagner les élus et les agents dans l'élaboration ou la révision du règlement municipal du cimetière dans le respect de la législation funéraire en vigueur.

Précision : Les participants à la session en présentiel ou à distance ont la possibilité de bénéficier d'un **diagnostic personnalisé du règlement** en vigueur dans leur commune afin de procéder à d'éventuelles modifications ou améliorations.

Le Programme :

1ère partie : Présentation du règlement municipal du cimetière

Thème 1°/ L'adoption du règlement

- Une manifestation du pouvoir de police du maire
- Une existence facultative

Thème 2°/ L'exécution du règlement

- Connaître la déclinaison des obligations législatives et réglementaires sur le territoire communal
- Comprendre comment le règlement est pénalement sanctionnable

Thème 3°/ Le contrôle du règlement

- Connaître les recours possibles
- Le déféré préfectoral
- Le recours devant le juge administratif

2ème partie : Contenu du règlement municipal du cimetière

Thème 1°/ Identifier les différents modes d'inhumation

Mise en évidence des spécificités propres à chaque mode de sépulture

- La concession
- Le terrain commun

Thème 2°/ La reprise des sépultures funéraires

Connaître les règles juridiques relatives au relèvement des sépultures

1°/ La reprise des concessions temporaires échues

- Les formalités de publicité
- Le délai de carence de 2 ans

2°/ Connaître les étapes de la reprise des concessions en état d'abandon

• Connaître les conditions d'exercice de la procédure de reprise

- Une double condition temporelle
- Une condition matérielle

• Le champ d'application de la procédure de reprise

- Les concessions susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon
- Les concessions non susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon

• Les étapes de la procédure de reprise

- La constatation initiale de l'état d'abandon : le 1er constat d'abandon

- Le transport in situ

- La rédaction du 1er procès-verbal

- La notification / l'affichage du 1er procès-verbal

• La confirmation de l'état d'abandon : le 2ème procès-verbal

- Le délai annal

- Le transport in situ

- La rédaction du 2ème procès-verbal

- La notification / l'affichage du 2ème procès-verbal

• L'issue de la procédure de reprise :

- La délibération du conseil municipal

- L'arrêt de clôture

• Les effets de la procédure de reprise

- L'enlèvement des monuments et emblèmes funéraires
- L'exhumation des restes mortels

3°/ La reprise des emplacements en terrain commun

- Un impossible renouvellement
- Un délai de rotation de 5 ans

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

Valérie AREKIAN, Docteur en droit public, intervient sur les formations d'élus depuis 2008. Spécialisée en droit des collectivités territoriales, elle travaille particulièrement sur des thèmes comme la gestion des cimetières, la police de l'environnement, les communes et la sécurité, l'intercommunalité, la laïcité, le statut de l' élu, l' élu local et le risque pénal, le pouvoir de police municipal... Elle est également chargée d'enseignement à la Faculté de Droit de Lille (LILLE II).



Les points forts de la formation :

Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

À l'issue de la journée de formation, les élus et les agents seront en mesure d'élaborer le document appelé à régir les opérations funéraires sur le territoire communal.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés didactiques à partir d'un support de formation PowerPoint présenté par l'intervenante
- Remise aux participants d'un modèle de règlement du cimetière élaboré par l'intervenante
- Échanges interactifs avec les participants autour de cas soulevés par les élus / les agents

Modalité d'évaluation :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis. Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

La formation que vous choisissez : Cimetières et gestion funéraire : Le règlement du cimetière

Durée 7 heures - à DISTANCE

Tarif DIF ELU : 450 € TTC si financement DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 15 % à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)

Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Nous planifierons la formation ensemble, après votre inscription - Dès que 5 élu(e)s seront inscrits nous vous contacterons et nous fixerons la date de début de la formation ensemble. L'utilisation partagée d'un DOODLE permettra de définir les dates de la session selon vos disponibilités, celles des autres membres du groupe ainsi que celles de votre formateur/formatrice. Les heures de formation ne sont pas obligatoirement consécutives, nous proposons, des plages de 3h30 : 9h -12h30 / 14h -17h30 / 18h -21h30 à définir ensemble.

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr -

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0305-AV0201/88982928900012_ELU0305-AV0204

- Vous souhaitez connaître les étapes pour vous inscrire avec le financement DIF ELU [cliquez-ici](#)
- Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de la poste pour vous inscrire suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2- Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr . Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION Un bulletin d'inscription par personne

Madame Monsieur Nom : Prénom :

2 FORMATION EN CLASSE VIRTUELLE SOUHAITEE

Nom de la session : Cimetières et gestion funéraire : Le règlement du cimetière

Votre ordinateur sera connecté à internet, il sera équipé d'une webcam et d'un haut-parleur. Pour votre confort d'écoute, un micro casque serait un plus. Vous utiliserez notre classe virtuelle en ligne à l'adresse suivante : <https://formationdeseluslocaux.classilio.com>

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

- Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune
 Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération
 Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulée de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non